

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC194

présenté par
M. Bois, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« de la filière musicale »

les mots :

« du secteur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.